

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0Date de la convocation : 30 novembre
2022**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET**ABSENT :** /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°146****RAPPORTEUR :** Christian MICHAUD**OBJET : CRÉATION DE POSTES AU 1^{ER} JANVIER 2023**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création des postes suivants au 1^{er} janvier 2023 :

- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants à 35h pour le recrutement d'un(e) responsable du Relais Petite Enfance Intercommunal,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à 11h30 suite à des besoins permanents au sein de la structure multi-accueil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer les postes ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023,
- fixe la liste des emplois à la commune conformément au tableau des effectifs joint en annexe,
- charge M Le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

15 DEC. 2022

